

Employeur en faillite :	Date de l'ouverture de la faillite:
Identité de l'employé(e)	
Nom & prénom	
Rue	
Code postal & lieu	
Tél. fixe + tél. mobile	
Représenté(e) par:	
Nom & prénom	
Rue	
Code postal & Lieu	
Banque	
IBAN n°	
Date d'entrée	
AVS n°	

Créances de salaire et autres éléments de salaire

Salaire mensuel brut en CHF _____ du _____ au _____ (fin de la période de congé)	CHF	
Droit au 13 ^{ème} salaire (annuel, semestriel, par mois ?) Lors de quel(s) mois est-il versé ? _____	CHF	
Jours de vacances par année : _____ jours	CHF	
Droit aux vacances : _____ jours		
./. Jours de vacances déjà pris : _____ jours		
Total intermédiaire : _____ jours		
Solde droit aux vacances (année antérieure) : _____ jours		
Total du droit aux vacances: _____ jours		
Dans tous les cas, une prétention concernant le droit aux vacances doit être justifiée.		

Heures supplémentaires : _____ heures	CHF	
Dans tous les cas, une prétention concernant les heures supplémentaires doit être justifiée.		
Travail supplémentaire : _____ heures. Le travail supplémentaire correspond au temps de travail dépassant la durée maximale de la semaine de travail fixée dans la législation. Il est normalement majoré à 125 % (art. 321c al. 3 CO).	CHF	
Dans tous les cas, une prétention concernant le travail supplémentaire doit être justifiée.		

<p>Allocations familiales et allocations pour enfants, pour la période allant de l'ouverture de la faillite jusqu'à la fin du délai de congé</p> <p>Date de naissance de l'enfant _____ alloc. en CHF: _____</p> <p>Date de naissance de l'enfant _____ alloc. en CHF: _____</p> <p>Date de naissance de l'enfant _____ alloc. en CHF: _____</p> <p>Date de naissance de l'enfant _____ alloc. en CHF: _____</p> <p>Total des allocations familiales et allocation pour enfants</p> <p>Dans tous les cas, une prétention concernant les allocations familiales et des allocations pour enfants doit être justifiée.</p>	<p>CHF</p>	
<p>Frais (forfaitaires ou effectifs): (Type de frais ; p. ex. : indemnités de repas, téléphone, etc.)</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>Dans tous les cas, une prétention concernant les frais doit être justifiée.</p>	<p>CHF</p> <p>CHF</p> <p>CHF</p>	
<p>Autres prétentions</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>Dans tous les cas, chaque prétention doit être justifiée</p>	<p>CHF</p> <p>CHF</p> <p>CHF</p>	
<p>./Moins éventuelles avances de salaire ou prêt</p>	<p>CHF</p>	
<p>Total de la créance de salaire</p>	<p>CHF</p>	

Versements à l'employé(e)

A remplir par l'administration de la faillite

Indemnité en cas d'insolvabilité (selon décomptes)	CHF	
Indemnité de chômage (selon décomptes)	CHF	
Salaires perçus auprès d'un nouvel employeur ou gain intermédiaire	CHF	
Créance de salaire effective reconnue et colloquée en 1^{ère} classe	CHF	

Au sens de l'art. 54 LACI, la caisse concernée se subroge au créancier dans ses droits concernant les indemnités d'insolvabilité ainsi que les indemnités de chômage qu'elle lui aura versées. Le dividende qui sera versé sur le solde de la créance de salaire (solde de la créance de salaire = créance de salaire totale moins les éventuelles indemnités d'insolvabilité et de chômage, ainsi que tout gain intermédiaire) sera soumis aux déductions légales (pour la part employé(e), soit aux cotisations AVS/AI/APG/AC et AANP, ainsi que, pour les personnes soumises, à l'impôt à la source. L'administration de la faillite décomptera directement avec les caisses/offices concernés.

Les allocations familiales dues pour toute période antérieure à l'ouverture de la faillite doivent directement être réclamées auprès de la caisse de compensation compétente. Ces créances ne seront pas colloquées et devront être rejetées par l'office des faillites.

J'ai pris connaissance de la feuille informative "indemnité en cas d'insolvabilité / créances de salaire en suspens" de l'Office de l'assurance-chômage ainsi que de la notice marquée en jaune. Je suis informé(e) quant à mes prochaines démarches à entreprendre.

Pour ma créance de salaire, je revendique le privilège de la 1^{ère} classe au sens de l'art. 219 LP.

Lieu et date : _____

Confirmation de l'administration de la faillite :	Signature du créancier / de la créancière :

Pièces jointes à fournir : Contrat de travail, décomptes de salaire des 6 derniers mois, ainsi que toutes les pièces justificatives en lien avec le droit aux vacances, les heures supplémentaires, le travail supplémentaire, les frais et les autres prétentions.